



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commerce international

Question écrite n° 37453

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la nécessité de renforcer le contrôle des ventes d'armes dans le monde. De nombreux conflits locaux ou régionaux sont attisés par l'afflux de ces armements ou de ces matériels parfois détournés de leur destination ou de leur utilisation officielle. Chaque année environ un million d'hommes, de femmes et d'enfants sont victimes de la violence armée. Sans un contrôle plus strict des exportations d'armes et sans mesures pour protéger les populations contre la circulation et l'usage excessif de ces armes, d'innombrables êtres humains continueront à souffrir des conséquences catastrophiques de cette situation. Un grand nombre de citoyens estime aujourd'hui que la prolifération des armes a atteint un stade critique. Amnesty International, associé à d'autres organisations non gouvernementales (OXFAM et RAIAL, réseau d'action international des armes légères), a lancé deux appels. L'un pour protéger les civils des violences armées, le second en faveur d'une convention cadre sur les transferts des armes et le contrôle de ce commerce à l'échelon international. Ces organisations souhaitent une action beaucoup plus ferme du gouvernement français d'ici à la conférence d'examen de l'ONU sur les armes légères en 2006. Comptant parmi les premiers exportateurs mondiaux d'armes, la France, par ailleurs membre du Conseil de sécurité de l'ONU où siègent les autres grands pays exportateurs d'armes conventionnelles, doit accentuer sa pression diplomatique et prendre des initiatives allant au-delà des engagements internationaux en vigueur, en particulier les embargos décidés par les organisations dont elle est membre. Contrairement à ce que laisse entendre notre politique actuelle, un « code de conduite » de ce commerce mondial lui semble insuffisant, compte tenu des ravages de ces armements et des violations répétées du droit international. Ce « code » et ces principes - sans contrainte juridique -, risquent d'être aussi inefficaces que peu mobilisateurs aux yeux d'un grand nombre de pays. C'est pourquoi il le remercie de lui faire connaître sa position à ce sujet et les différentes initiatives qu'il compte prendre afin de soutenir les appels des ONG déjà citées.

Texte de la réponse

La France a toujours fait preuve de la plus grande rigueur dans le domaine du contrôle des armements. Elle dispose de procédures de contrôle fiables et éprouvées. La situation interne des pays de destination, les risques de conflits régionaux, la possibilité que les matériels fournis soient détournés à des fins de répression interne sont pleinement pris en compte. Par ailleurs, la France respecte strictement ses engagements internationaux, en particulier les embargos décidés par les organisations dont elle est membre. Au niveau international, la France joue un rôle actif pour que les principes de vigilance et de rigueur qu'elle applique au plan interne s'imposent de la façon la plus large. Elle est à l'origine avec le Royaume-Uni du code de conduite européen sur les exportations d'armement. Elle est membre de l'arrangement de Wassenaar relatif au contrôle des exportations d'armes conventionnelles et de biens et technologies à double usage, qui regroupe trente-trois Etats parmi les principaux détenteurs de technologies avancées. Elle participe à de nombreuses initiatives visant à encadrer le commerce des armes. Elle apporte notamment un soutien politique et financier à la mise en oeuvre du moratoire de la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) sur l'importation, l'exportation et la fabrication d'armes légères et de petit calibre. La France est favorable à l'agrément des principes essentiels

relatifs au contrôle du commerce des armes par le plus grand nombre possible de pays exportateurs. Il est néanmoins peu probable qu'une convention ou un traité permette d'atteindre ce but. C'est pourquoi la France estime qu'un code de conduite international serait un objectif plus réaliste et davantage susceptible de rassembler un grand nombre de pays.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37453

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 avril 2004, page 2876

Réponse publiée le : 4 mai 2004, page 3293